

APERCU SUR LA POLITIQUE DU GENRE

Contexte

L'approche de l'UA à la promotion des droits des femmes et à la parité a tiré son inspiration des cadres des Nations Unies et les besoins spécifiques du continent africain, en particulier, la Charte des Nations Unies de 1948 et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Par ailleurs, il y a également les instruments des Nations Unies telles que la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW), la Déclaration de Vienne sur les Droits de l'Homme, les Stratégies Prospectives de Nairobi, la Plate-forme de Beijing pour l'action, les conclusions de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD), le Protocole de Palerme sur le Trafic des Êtres humains et la Déclaration du Millénaire sur le Développement (OMDs).

L'engagement de l'Union africaine (UA) à la parité est consacré dans la charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples. Cet engagement est renforcé par le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits de la femme en Afrique, la Déclaration solennelle sur la parité en Afrique (SDGEA) et la Reconstruction post-conflit et le développement adoptée par les chefs d'États et de gouvernement en 2006.

La politique du Genre tient compte de la Politique de l'UA sur la migration, la Stratégie de l'UA sur la Nutrition, la Position africaine sur la Famille, le Cadre de la politique sociale africaine, le Plan d'action de Maputo sur la santé sexuelle et la reproduction, la Charte africaine sur les Jeunes, les conclusions du Forum sur le Développement en Afrique sur l'autonomisation des femmes et la Fin de la Violence à l'égard des femmes, le Programme détaillé sur le développement agricole en Afrique (CAADP/PDDAA) et les autres décisions essentielles de l'UA, les Déclarations et les instruments ayant un impact sur les femmes et la parité.

Objectif

L'objectif principal de la politique est de créer une vision claire et prendre des engagements pour orienter le processus de l'intégration du genre et l'autonomisation des femmes pour influencer les politiques, les procédures et les pratiques qui accéléreront la réalisation de la parité, de la justice entre genre, la non discrimination et les droits fondamentaux de l'homme en Afrique.

Vision

La vision est de parvenir à une société africaine fondée sur la démocratie, la parité, les droits de l'homme et la dignité et reconnaître l'égalité entre hommes et femmes, entre les garçons et les filles, les deux sexes évoluant ensemble dans l'harmonie, dans un environnement de paix et de sûreté caractérisé par le partenariat équitable dans la prise de décisions en vue du développement du continent.

But

Le but principal est d'adopter une approche fondée sur le développement par la prise de décision reposant sur la preuve et l'utilisation des données ventilées selon le sexe et les indicateurs de performance pour la réalisation de la parité et de l'autonomisation des femmes en Afrique. Elle cherche à promouvoir un environnement et des pratiques soucieux du genre et prend des engagements liés à la réalisation de la parité et de l'autonomisation des femmes dans les Etats membres et aux niveaux international, continental, régional et national.

Objectifs

1. Préconiser la promotion de l'environnement et des pratiques soucieux du genre
2. Initier et accélérer l'intégration du genre dans les institutions, les cadres juridiques, les politiques et programmes
3. Promouvoir le développement des directives et l'application des normes contre la violence sexuelle et à base sexiste
4. Mettre au point un système de genre du genre au sein de l'UA
5. Se pencher sur les barrières à base sexiste pour le libre mouvement des personnes et des biens à travers les frontières du continent;
6. Promouvoir l'accès équitable des femmes et des hommes au contrôle des ressources
7. Faciliter la mise en oeuvre des mesures palliatives pour se pencher sur les inégalités actuelles et contrôler les facteurs de production y compris la terre.

Mandat

Le mandat pour cette politique de parité et d'autonomisation des femmes découle de trois facteurs principaux:

- a) L'engagement puissant de l'UA à la parité entre genre
- b) Les aspirations et les réalisations des femmes africaines
- c) La nécessité de consolider les expériences positives qui ont eu lieu.

Valeurs et principes politiques

La politique du genre sera fonction des valeurs et principes suivants:

1. La promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit,
2. Le respect du principe de la parité entre hommes et femmes,
3. Le respect du principe de l'égalité entre genre,
4. La justice garantie et le traitement égal pour tous;
5. Le respect du principe de la parité tel que consacré dans l'acte constitutif de l'UA
6. La promotion du principe de la responsabilité commune, de la transparence et de l'appropriation des engagements pris par l'UA;
7. La promotion de l'intégration régionale comme véhicule de la promotion du continent africain et de ses populations;

8. L'application du principe de subsidiarité pour veiller à la mise en oeuvre efficiente et efficace de la politique à tous les niveaux.

Bien-Fondé

Les femmes et les hommes ont tous oeuvré à la libération du continent, à l'émancipation économique, à la solidarité et à la cohésion nécessaire pour son intégration et son unité. Par conséquent, ils devraient participer et bénéficier équitablement des processus de développement. Ainsi, la quête de la parité et de l'autonomisation des femmes devrait être intégrée dans les arrangements institutionnels aux niveaux de la politique et de la programmation dans tous les organes, les communautés économiques et régionales et les Etats membres.

Engagements

Les engagements politiques sont essentiels et reposent sur les piliers des organes de l'UA, les CER et les déclarations de politiques institutionnelles des Etats, les plans stratégiques, les feuilles de route et les plans d'action pour la réalisation de la parité et de l'autonomisation des femmes dans:

1. La création d'un environnement propice, politique et stable
2. Les mesures de protection législative et légale contre la discrimination, pour veiller à la parité
3. La mobilisation des acteurs pour la mise en oeuvre de la politique de genre de l'UA
4. La rationalisation et l'harmonisation des politiques et des programmes de genre des CER
5. La mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre de la politique de genre de l'UA
6. Le renforcement des capacités pour l'intégration du genre
7. La mise en oeuvre de l'intégration du genre dans tous les secteurs.
8. Le maintien de la paix, de la sécurité, le règlement des conflits, la reconstruction et la promotion de la participation effective des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité y compris les efforts visant à la réconciliation en situation de reconstruction et de développement après le conflit.

Cibles

1. **Cibles de la parité:** mettre en place des mécanismes et des processus institutionnels d'ici 2010 et s'efforcer de réaliser la parité dans les organes de l'UA, les Etats membres et les CER d'ici 2015.
2. **Protocole sur les droits des femmes au niveau des objectifs de l'Afrique:** S'efforcer de réaliser la ratification intégrale et la mise en vigueur du Protocole de la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique d'ici 2015 et son adaptation au niveau d'ici 2020.
3. **Les objectifs de la SDGEA:** réaliser les objectifs des divers engagements fixés dans la Déclaration solennelle sur la parité en Afrique.

Cadre institutionnel de la mise en oeuvre.

L'intégration du genre est réalisée par la création d'un système de gestion du genre qui met en place des structures, des mécanismes et des processus. Le système vise à promouvoir la parité par la volonté politique, l'établissement des partenariats avec les acteurs, le renforcement des capacités et l'échange des bonnes pratiques. Le système de gestion du genre sera créé avec ces structures propices:

1. Le niveau de gestion exécutive (Volonté politique)
 2. L'équipe de gestion du genre
 3. La direction/division du genre (L'agence chef de fil)
 4. Les points focaux départementaux/sectoriels
 5. Les points focaux du genre satellitaires dans les institutions partenaires, les centres d'apprentissage de niveau supérieur, les institutions du secteur public et privé
 6. La Commission du Genre/Comités d'experts/les groupes de travail technique/les groupes de travail sur le genre
 7. Les médias
-

DECENNIE DES FEMMES AFRICAINES

THEME: PARITE ET AUTONOMISATION DES FEMMES (GEWE): UNE APPROCHE DE LA BASE AU SOMMET

Contexte et introduction

L'idée de la Décennie des Femmes a été lancée en 1975 par les Nations Unies lors de la Première Conférence Mondiale sur les femmes tenue à Mexico city. Depuis lors, les femmes africaines ont été impliquées et continuent à participer aux consultations locales et internationales sur les droits des femmes et la parité. Les contributions des femmes africaines ont enrichi les discussions lors des conférences subséquentes des femmes à Copenhague (1980), Nairobi (1985) et Beijing (1995).

Lors de la réunion extraordinaire des Ministres du Genre et des Femmes Africaines à Maseru, au Lesotho en décembre 2008, Les ministres du Genre et des Affaires africaines de l'Union africaine (UA) ont invité l'UA à déclarer 2010 – 2020 comme la Décennie des femmes africaines, et à engager des consultations élargies pour veiller à ce que la décennie soit un succès. La proposition des ministres a été adoptée par la Conférence des chefs d'Etat par la résolution Dec. 487 (XIX) qui a déclaré 2010 – 2020 comme la Décennie des femmes africaines.

La Commission a organisé une table-ronde dans les locaux de la Mission Permanente de l'UA aux Nations Unies le 1er mars 2009 en marge de la 53ème Session de la Commission des Nations Unies sur la Condition des Femmes (CSW). Une occasion a été donnée à la réunion des ministres à New York et aux responsables des femmes africaines de se pencher sur la Décision sur la Décennie des Femmes.

L'objectif de la Table-ronde a été d'informer les Ministres de la décision de la conférence des chefs d'Etat et de réfléchir sur la vulgarisation de la décennie des femmes africaines telle que proposée par la réunion de Maseru. Ils ont demandé à la Commission d'organiser une réunion des mécanismes nationaux du genre pour élaborer une feuille de route d'ici mai 2009.

Par la suite, la Commission a convoqué une réunion des mécanismes du genre du 6 au 8 mai 2009, parallèlement à une réunion sur le rapport relatif à la Déclaration solennelle sur la Parité en Afrique (SDGEA), au cours de laquelle une feuille de route provisoire pour la vulgarisation de la Décennie des Femmes a été élaborée.

La Commission a finalisé le projet de feuille de route mise au point à Banjul, en vue de la présentation aux experts et à la réunion ministérielle des ministres en charge du genre et des affaires féminines prévue du 16 au 21 novembre parallèlement à la 8^{ème} conférence régionale africaine sur Beijing +15.

L'adoption de la Politique du Genre de l'UA par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA à leur séance de février 2009, et sa mise en oeuvre offrent une occasion au progrès et à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes ainsi que la facilitation de l'inclusion des questions de genre dans l'agenda africain.

Décennie des femmes africaines

La décennie sera mise en oeuvre en deux phases. La première phase sera de 2010 à 2015 et la seconde phase ira jusqu'en 2020. Il y aura des revues en 2015, parallèlement à la revue des OMD et à la fin de la décennie en 2020. En préparation du lancement officiel de la décennie des femmes africaines, dont on s'attend à ce qu'il y ait lieu en octobre 2010, la feuille de route propose que l'UA harmonise stratégiquement le programme de la décennie avec les événements en 2010 à savoir:

- 1) Le lancement du Fonds d'affectation spéciale des femmes africaine en janvier 2010
- 2) La Coupe du monde en 2010 en Afrique du Sud – Juin 2010
- 3) Le Sommet de l'UA à Kampala – juillet 2010
- 4) L'Exposition 2010 de la Chine – Avril – octobre 2010
- 5) La Journée panafricaine des femmes le 31 juillet 2010

But de la décennie des femmes africaines

Le but de la Décennie des femmes africaines est de préconiser la parité entre les hommes et les femmes en accélérant la mise des décisions de Dakar, Beijing et de la Conférence des chefs d'Etat sur la parité et l'autonomisation des femmes, par l'approche verticale et de la base au sommet qui inclut la participation communautaire.

Objectifs de la décennie des femmes africaines

Les objectifs de la décennie des femmes africaines sont:

1. Relancer les engagements à la mise en oeuvre accélérée des décisions globales et régionales prises sur la parité et l'autonomisation des femmes en mettant un accent particulier sur:
 - a) La santé et la mortalité maternelle
 - b) L'agriculture et la sécurité alimentaire
 - c) L'autonomisation et l'esprit d'entreprise des femmes
 - d) L'emploi, les PME, les entreprises moyennes et les services
2. Mobiliser les ressources pour la mise en oeuvre des activités de la décennie en général et les domaines prioritaires en particulier pour réaliser les objectifs de la décennie

3. Dynamiser le mouvement des femmes africaines en mettant l'accent sur les jeunes femmes leaders.

Principes directeurs

1. Les ressources suffisantes pour les programmes et les activités à mettre en place pour la décennie.
2. La sauvegarde des gains faite jusqu'ici par les femmes.
3. Le financement de la parité et des programmes d'autonomisation des femmes, en mettant à l'échelle et en bouclant les budgets pour les programmes des femmes à partir de la crise économique actuelle.
4. Le mécanisme d'analyse comparative pour veiller à la mise en oeuvre des décisions prises en ce qui concerne la décennie.
5. L'opportunité d'être en liaison avec les organisations communautaires.
6. La priorité donnée à la mise en oeuvre de tous les documents politiques qui ont été adoptés par les Etats membres. La réalisation des objectifs découlant des engagements des chefs d'Etat de l'UA ainsi qu'au niveau global et veiller à la volonté politique soutenue.
7. La collaboration avec les partenaires au développement pour suppléer à ce que l'Afrique veut faire.

Programmes

Une gamme de programmes seront initiés conformément à la politique du genre et au plan d'action du genre de l'UA. Le Fonds d'affectation spéciale des femmes africaines sera un véhicule pour la mobilisation des ressources pour les activités de la décennie.